

CSE 42 – Les valeurs de la République

L'école transmet les valeurs de la République à travers ses enseignements, la vie scolaire et l'ensemble des actions éducatives qu'elle porte.

Ces valeurs sont : **liberté, égalité, fraternité, laïcité et refus de toute discrimination.**

Les élèves étudient les grands textes qui fondent ces valeurs. Il appartient à l'ensemble des adultes qui interviennent auprès des élèves, dans l'exercice de leur fonction, de faire partager ces valeurs.

Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, d'avril 2005 : « outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de **faire partager aux élèves les valeurs de la République**. Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre d'exercer sa citoyenneté. »

« **Faire partager les valeurs de la République** » est la première compétence du référentiel de compétences des personnels de l'éducation (sur 14).

Liberté : possibilité d'agir selon sa propre volonté, dans le cadre d'un système politique ou social. Le 1^{er} droit énoncé dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) c'est la liberté : « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de borne que celle qui assure aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi ». Différents types de liberté :

- **Libertés fondamentales** : liberté de la presse (1881), liberté d'association (1901), liberté de conscience, de culte (1905),
- **Libertés garanties** :
 - o On est dans un état de **droits**, c'est une puissance publique soumise à la constitution. Tout le monde est soumis aux règles et la justice est indépendante (justice et politique sont séparées). Le conseil constitutionnel veille à la conformité des lois.
 - o **Sécurité nationale** : sûreté, sécurité. C'est une condition pour exercer ses droits et ses libertés.
 - o **La DUDH** : déclaration universelle des droits de l'homme, 1948.
 - o **CEDH** : convention européenne des droits de l'homme, 1950.
 - o **La charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne**, 2000.

Il ne faut pas confondre liberté et licence. La licence est la liberté qui dégénère en permissivité aveugle (je fais ce que je veux quand je veux).

Chez les élèves, souvent, il y a deux visions de l'école qui s'opposent :

- L'école est un endroit où on développe la compréhension de la réalité : école a de la valeur,
- L'école est une entité importante pour satisfaire la famille (ex : avoir des bonnes notes) : école n'a pas de valeur. Elle se résume à « être en règles », le travail scolaire se résume à des activités, ce n'est pas un apprentissage mais des activités isolées qui n'ont pas de sens. Cette manière de penser peut faire croire aux élèves que pour réussir, il faut penser comme l'enseignant. Tout cela peut paralyser la pensée, car la **liberté de penser** consiste à comprendre pourquoi ce que l'on apprend est justifié et que l'erreur est un droit.

L'égalité = absence de toute discrimination entre les êtres humains, sur le plan de leurs droits (politique, civil, social). Nous sommes tous différents mais la République reconnaît la même dignité à chacun, et nous sommes tous soumis à la loi.

- **Egalité des chances** : égalité de droits, pour compenser une inégalité de faits (dans les faits on n'est pas égaux et pour tenter de compenser ça, on se donne les mêmes droits). Chacun a le droit de tenter sa chance. A l'école, il s'agit de compenser les inégalités naturelles, sociétales et culturelles. Droit de réussir autant qu'on peut, autant qu'on le mérite. Ne pas rester prisonnier de son origine. C'est protéger l'avenir des injustices du passé et du présent.
- **Egalité et notes à l'école** : les élèves sont nécessairement évalués pour être au clair sur leurs acquis, leur comportement et leurs progrès. Une note sert à indiquer si on a plus ou moins bien réussi dans un travail par rapport à un résultat attendu, sert à se comparer par rapport aux autres (peut générer une inégalité), donne une idée du degré de connaissances à un instant précis. Certains élèves réussissent mieux que d'autres cependant, tous les élèves doivent être traités équitablement, indépendamment des notes (**égalité sociale**).
- **Egalité et mérite**. Mérite = c'est ce dont on est digne, c'est ce qui rend une personne digne d'estime, d'éloge, de considération, de récompense, au regard de sa conduite ou des obstacles surmontés ; c'est donc le degré d'inégalité qu'on est prêt à considérer comme juste et légitime. Il permet un accès inégal à des fonctions élevées.
- **Egalité filles - garçons** : un des principes de la loi de 2013 avec 3 chantiers prioritaires :
 - o Acquérir et transmettre une culture de l'égalité des sexes,
 - o Renforcer l'éducation au respect mutuel,
 - o S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation.

Pour cela plusieurs leviers sont actionnés :

- o Création de l'EMC : fait acquérir aux élèves le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes,
- o Mission de formation des INSPE,
- o Informations communiquées aux parents,
- o Accompagnement des enseignants grâce à des ressources pédagogiques.

Les enseignants peuvent agir en classe là-dessus : repérer les inégalités dans les supports didactiques (ex : maman fait la vaisselle, papa dans le canapé à lire le journal) et dans la littérature jeunesse, et dans le fonctionnement de la classe (couleurs, groupes etc), mélanger les filles et les garçons dans les activités. Ils peuvent aussi agir au sein de l'école : inscrire l'égalité filles-garçons dans le projet d'école (visites, représentations théâtrales, énoncés non stéréotypés) ou le PEDT (projet éducatif territorial).

La fraternité : on est tous membre de la même famille (l'espèce humaine). C'est un système solidaire déshumanisé, qui implique un devoir de solidarité familial et national (système de santé publique, assurance, chômage, etc). A l'échelle individuelle, la fraternité c'est plutôt un sentiment moral d'empathie qui touche profondément l'autre (l'autre est mon frère, appartient à la même famille que moi). Ex : sentiment de fraternité qui me pousse à sauver un homme qui se noie. C'est une valeur morale subjective et affective : elle n'a pas de pouvoir de droit sur les inégalités.

« Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fit. Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez recevoir » (constitution de 1795).

La fraternité implique une réciprocité dans le lien.

Refus de toutes discriminations : discriminer = faire une différence, une distinction entre des personnes de façon injuste, négative et parfois violente. C'est une marque d'inégalité entre les gens. Il existe plusieurs discriminations comme le racisme et l'inégalité entre les filles et les garçons.

Face à cela, il y a le **principe de tolérance** : consiste à accepter des croyances différentes de la sienne, admettre une sorte d'inégalité entre les groupes humains et accorder à chacun le droit de chercher

son idéal. 2 limites à la tolérance : refus de la réglementation uniforme et refus de l'intolérable (ensemble des comportements dangereux). La tolérance est très liée à la notion de bien publique.

Racisme et antisémitisme :

- Loi Pléven 1972 : elle condamne les injures et les diffamations à caractère raciste et la provocation à la haine.
- Loi Gayssot 1990 : elle réprime les actes racistes, antisémites, xénophobes et la négation des crimes contre l'humanité (ex : les chambres à gaz n'ont jamais existé). Elle interdit la discrimination sur des critères ethniques, raciaux et nationaux.

Le racisme, c'est une fausse théorie sur l'inégalité des races humaines qui conduit à un ensemble de pratiques discriminatoires. Combattre le racisme c'est combattre cette idée d'inégalité des races et construire une société, dans l'idéal, sans discrimination.

A l'école, tous les propos racistes sont passibles d'une sanction. **L'éducation contre le racisme et l'antisémitisme** est présente dans la loi de refondation de l'école de **2013** avec 3 chantiers prioritaires :

- Vigilance envers les faits de violences ayant une motivation discriminatoire,
- Inscription du sujet au cœur des enseignements, avec l'EMC dès le cycle 2,
- Promotion d'actions éducatives (projets).

Dans l'école, ça peut se passer à travers la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme (autour du 21 mars -> journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale). En classe, ça peut passer par la production d'un ou plusieurs haïku de tolérance (poème japonais)